



Termes de référence pour le recrutement d'une ONG/ Association en appui à la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre dans cinq régions humanitaires : Centre- Nord, Sahel, Est, Boucle du Mouhoun et Nord

I- Contexte et justification

La population du Burkina Faso est estimée à 21 510 181 habitants en 2020 avec un taux d'accroissement de 3,1%. En 2018, le taux de chômage des jeunes (15- 24) selon la Banque Mondiale est estimé à 8,5%. Ce taux est beaucoup plus élevé chez les filles (30%). Une femme sur 10 est mariée ou en union avant 15 ans et une sur deux soit la moitié des filles entre en première union avant 18 ans.

Au plan sécuritaire, le Burkina Faso après une longue période de stabilité sociopolitique caractérisée par une cohabitation pacifique entre les différents groupes socio-ethniques et religieux, connaît depuis janvier 2015, une situation sécuritaire des plus instables. La crise humanitaire s'est intensifiée depuis 2018 en raison de menaces sécuritaires prolongées et d'attaques terroristes liées entre autres à la crise sécuritaire au Mali, et la montée de l'extrémisme violent qui ont contribué à fragiliser davantage la situation du pays. Depuis le 1er janvier 2019, cette situation s'est aggravée engendrant une grave crise humanitaire qui affecte principalement cinq régions (Boucle du Mouhoun, Est, Nord, Sahel, Centre-Nord) sur les treize que compte le pays.

Selon les statistiques fournies par le secrétariat permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR) à la date du 08 septembre 2020, 1 034 609 personnes avaient été contraintes de fuir leurs villages à cause de l'insécurité. Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire est passé de 1,5 million en décembre 2019 à 2,2 millions en janvier 2020. Au cours des travaux pour l'élaboration du Plan de Réponse Humanitaire, le nombre de personnes qui seront dans le besoin en 2021 a été estimé à 3 533 773. Parmi ces personnes, au total 1 535 429 seront dans le besoin de protection. Le nombre de personnes dans le besoin en matière de Violence Basée sur le Genre passera de 239 825 personnes en 2020 à 666 834 personnes en 2021 réparties dans les régions du Centre-Nord (39%), du Sahel (33%), du Nord (15%), de la Boucle du Mouhoun (4%) de l'Est (8%) et du Centre-Est (1%).

Au plan sanitaire, on dénombrait en septembre 2020, selon le rapport reçu du Ministère de la santé, 95 formations sanitaires non fonctionnelles soit 7,5% des formations sanitaires de six régions affectées par l'insécurité et 199 formations sanitaires fonctionnant à minima soit 16%. Cette situation affecte l'offre des soins de santé à tous les niveaux et privant ainsi, plus de 1 171 907 personnes d'accès aux soins de santé.

En outre, la pandémie de COVID-19 sévit au Burkina Faso depuis le 09 mars 2020. Au 30 septembre le pays avait rapporté un cumul de 2088 cas actifs, 1063 cas guéris, 58 décès soit une létalité de 2,7% étant au-dessus de la létalité moyenne observée dans l'espace CEDEAO. Le gouvernement du pays, à l'instar des autres pays affectés, a pris un certain nombre de mesures qui sont renforcées progressivement dont notamment, les restrictions des déplacements et l'intensification de la réponse du système de santé pour contrer la propagation de la maladie. Cependant, au milieu de toutes ces actions, le risque est grand d'oublier la vulnérabilité des femmes et des filles, en particulier dans la Capitale, Ouagadougou qui est le foyer de l'épidémie et dans trois des 5 régions les plus touchées par la crise humanitaire qui sévit dans le pays avec acuité, en particulier depuis janvier 2019. Aussi, les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19 contribuent à augmenter les risques de VBG à l'endroit des femmes et des filles du fait de l'exposition éventuelle de ces dernières aux violences conjugales et des faibles accès aux services de prise en charge. D'où la nécessité de mettre en place des services VBG pouvant s'adapter au contexte du COVID-19 pour assurer la continuité de l'offre de service.

Pour répondre à cette urgence, le bureau développe plusieurs projets de prévention, d'atténuation de risque et de réponse à la VBG, un phénomène omniprésent dans toutes les régions en crise dont deux plus

récentes : (i) le projet CERF/COVID vise à « améliorer l'accès des femmes et filles vivant en situations d'urgence humanitaire aux services de santé sexuelle et reproductive, et de réponse aux VBG dans le contexte de COVID-19 dans les régions du Sahel, du Centre-Nord, de l'Est et du Centre. Le second projet qui couvrira la période de Décembre 2020 à Novembre 2021 vise à améliorer l'accès des femmes et des filles déplacées internes et des survivantes-e-s de violences basées sur le genre ainsi que des communautés hôtes aux services intégrés qui sauvent des vies dans le contexte de la COVID19² » les régions ci – après : **du Sahel** (Provinces de Oudalan, Séno, Soum ; Yagha) **de la Boucle du Mouhoun** (Kossi, Sourou), **de l'Est** (Gourma, Komandjari), **du Centre-Nord** (Bam, Namentenga) **Nord** (Loroun, Yatenga).

Le volet communautaire des différents projets devrait être mis en œuvre par une structure associative ou une ONG ayant une bonne connaissance des localités ciblées et disposant d'une expérience avérée de mobilisation communautaire et de renforcement des capacités des acteurs et des femmes et filles à risque de VBG

Les présents termes de référence d'appel à candidatures s'inscrivent dans cette optique.

II- Objectifs

D'une manière générale, l'ONG/Association devrait être capable de contribuer à l'identification des besoins des femmes et des filles à risque de VBG et d'apporter une expertise dans la mise en œuvre des projets de prévention et de réponse aux VBG dans le contexte de l'urgence humanitaire. Elle devrait aussi être en mesure de contribuer à l'amélioration du mécanisme de protection des filles et des femmes à risque de VBG, y compris l'exploitation et les abus sexuels "EAS". En collaboration avec l'équipe UNFPA sur terrain, l'ONG/Association de mise en œuvre aura la responsabilité de :

- Apporter une contribution technique au processus d'élaboration des procédures opérationnelles standards (POS) de toutes les cinq régions humanitaires pour la gestion des cas de VBG adaptée au contexte COVID-19 ;
- Renforcer les capacités logistiques des services spécialisés en matière de VBG (soutien psychosocial, gestion des cas) pour apporter l'offre des services à distance en tenant compte des mesures adéquates de prévention des infections (smartphones sur Android 7 et autres outils NTIC, crédits de communication, ...) et orienter les gestionnaires de cas sur ces derniers ;
- Organiser le service de la gestion des cas des survivantes de la VBG suivant les normes standards de la VBG en situation d'urgence
- Organiser des actions de sensibilisation axées sur les risques des VBG, y compris la VPI et SEA dans le contexte du COVID-19 (spots radio et TV) + matériel de sensibilisation ;
- Distribuer des kits de dignité au profit des femmes et filles les plus vulnérables dans les zones d'intervention du projet (contenu à adapter au contexte du COVID-19).
- Elaborer des plans d'actions en cohérence avec l'organisation et la mise en œuvre des activités VBG en urgence ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des services de soutien destinés aux filles et femmes victimes de VBG ;
- Développer des stratégies de renforcement des capacités des femmes et des adolescentes à risque de VBG ;
- Elaborer une stratégie et un plan d'accompagnement des organisations communautaires (féminines) de base
- Organiser des séances de plaidoyer en faveur des femmes et filles au niveau de la base à travers des tribunes d'expression communautaire ;
- Rendre visible les actions développées dans le cadre du projet
- Développer des stratégies de pérennisation des interventions au niveau endogène ;

- Mener des enquêtes rapides périodiques de l'évaluation des besoins VBG ;
- Elaborer la cartographie des acteurs VBG dans chaque localité ciblée par les projets ;
- Elaborer la cartographie des services de prise en charge sanitaire, judiciaire et psychologique ;
- Elaborer la cartographie des services disposant de kits post viol (kits 3) ;
- Proposer des mécanismes de capitalisation et de documentation des expériences réussies basées sur des évidences ;
- Identifier et documenter les bonnes pratiques en matière de lutte contre les VBG
- Participer à l'animation des centres intégrés de prise en charge (sanitaire, psychosociale et judiciaire);
- Mettre en place des espaces sûrs de protection pour les femmes et les filles dans les zones d'intervention et les animer ;
- Représenter la coordination du domaine de responsabilité VBG si UNFPA ne dispose d'aucun staff dans la région ;
- Diffuser des récits de vie des survivantes de VBG

III- Description des tâches et conditions à remplir

Sous la responsabilité générale du Représentant Résident de l'UNFPA, en collaboration avec les responsables des unités de planification et d'opérationnalisation du programme, de la chargé de programme Genre et Droits Humains et des équipes humanitaires des régions d'interventions, l'ONG mettra en œuvre des activités contribuant au renforcement des acquis des projets en cours du programme, à la prise en compte des défis liés à la persistance des VBG, au renforcement du système de collecte, d'analyse et d'utilisation des données, et à la documentation des résultats dans une perspective de mobilisation des ressources. Les tâches spécifiques devront être développées :

- Développer des initiatives intégrées communautaires/holistiques en faveur de la protection des femmes et des filles à risque de VBG dans les régions humanitaires **du Sahel** (Provinces de Oudalan, Séno, Soum ; Yagha) **de la Boucle du Mouhoun** (Kossi, Sourou), **de l'Est** (Gourma, Komandjari), **du Centre-Nord** (Bam, Namentenga) **Nord** (Loroun , Yatenga),
- Améliorer la qualité des services de prévention ;
- Renforcer les capacités des femmes et des filles à risque de VBG et d'Abus et exploitation sexuelles
- Développer la stratégie de pérennisation des interventions au niveau endogène ;
- Collecter, analyser et diffuser les données suivant les principes éthiques et sécurisées de l'OMS
- Participer aux réunions du sous-cluster VBG ;
- Produire des rapports trimestriels, semestriels et annuels ;
- Capitaliser et documenter les expériences réussies basées sur des évidences.

Conditions à remplir

- Etre une ONG régulièrement immatriculée au Ministère de l'administration du territoire ;
- Exister depuis au moins trois (03) années ;
- Disposer d'une expérience d'au moins trois années de travail dans le domaine de la prévention et le référencement efficace pour une prise en charge multisectorielle des personnes survivantes de VBG ;

- Avoir au moins 3 ans d'expérience pertinente dans la préparation et la réponse aux violences basées sur le genre en situation d'urgence ;
- Avoir une bonne expérience de travail dans la lutte contre les VBG ;
- Avoir une expérience dans la collecte des données éthiques sur la prise en charge des personnes survivantes des VBG ;
- Jouir d'une bonne réputation et avoir une connaissance du contexte socio-culturel national notamment les zones humanitaires ;
- Avoir une bonne capacité de travail en équipe, d'initiative et de rédaction ;
- Ne pas avoir un personnel en son sein poursuivi ou ayant été condamné pour de actes d'exploitation et d'abus sexuels ;
- Disposer du minimum de personnel requis et fournir leur CV (spécialiste des sciences sociales, comptable, agent d'administration, etc.) ;
- Etre capable de fournir les preuves de ses activités sur le terrain (rapports d'activités et financiers des années 2018 et 2019 ;
- Avoir un siège identifiable et fonctionnel ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG avec au moins deux signataires ;
- Répondre au mieux aux exigences des projets en tenant compte du contexte opérationnel ;
- Faire preuve de transparence, d'objectivité et de responsabilité dans ses décisions ;
- Démontrer une saine gestion du financement fourni par les bailleurs de fonds ;
- Avoir une expérience de travailler dans les zones d'intervention du projet serait un atout

Conditions obligatoires (éliminatoires)

- Etre une ONG régulièrement immatriculée au Ministère de l'administration du territoire ; Disposer du certificat de formation sur le PSEA ;
- Exister depuis au moins trois (03) années ;
- Avoir un siège identifiable et fonctionnel ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG avec au moins deux signataires.

IV- Résultats attendus

- A l'issue de la consultation, une ONG/Association est recrutée pour contribuer à la mise en œuvre de projet de prévention et de réponse aux VBG dans le contexte humanitaire.

V- Méthodologie

Les ONG intéressées doivent faire une proposition d'offre technique et d'offre financière. L'offre financière sera faite sur la base des coûts unitaires par rubrique définie ci-dessous :

- Développement d'initiatives intégrées communautaires/holistiques en faveur de la prévention et de la réponse aux VBG dans les zones d'interventions des projets développés ;
- Amélioration de la qualité des services de soutien destinés aux filles et femmes victimes de VBG ;
- Renforcement des capacités des femmes et des filles à risque ou victimes de VBG ;
- Pérennisation des interventions au niveau endogène ;
- Appui à l'offre de services de prise en charge intégrée des victimes de VBG par le référencement efficace des cas de personnes survivantes rapportées ;

- Capitalisation et de documentation des expériences réussies basées sur des évidences.

Un comité se réunira pour l'analyse des offres et procédera à la sélection des ONG ou associations. Pour la finalisation des accords, les coûts devront respecter la table des coûts du manuel de procédures en vigueur.

VI- Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- Une fiche signalétique de l'ONG précisant les états de services au cours des deux dernières années ;
- Les ressources humaines disponibles avec leurs CV (compétences techniques) et la logistique disponible dans le domaine ;
- Une copie des textes fondamentaux de l'ONG (statuts, règlement intérieur) et les rapports d'activités et financiers des deux dernières années ;
- La preuve de l'expérience de l'ONG dans le domaine précité (Attestation de bonne fin d'exécution, lettre de recommandation) ;
- La preuve de la formation sur le PSEA
- Une offre technique comportant la méthodologie proposée, le calendrier de travail, les zones d'interventions de l'ONG ;
- Une offre financière en adéquation avec la méthodologie proposée et indiquant les coûts unitaires des prestations proposées par rubriques. Les deux offres (technique et financière) doivent être dans des enveloppes séparées et mises dans une seule enveloppe.

Le dossier de candidature doit être déposé, sous pli fermé, au plus tard **le lundi 7 décembre 2020** à 12h aux adresses ci-dessous suivantes : réception de l'UNFPA à l'Immeuble des Nations Unies, sis à Koulouba, 01 BP 575 Ouagadougou 01- Burkina Faso - Standard UNFPA 25 49 13 00 / 01. Le pli portera la mention suivante : « recrutement d'ONG/ Association en appui à la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux violences basées sur le genre dans les cinq régions humanitaires : Centre- Nord, Sahel, Est, Boucle du Mouhoun et Nord » « A n'ouvrir qu'en séance »

VII- Période

La durée du partenariat, couvre la période **de décembre 2020 à octobre 2021**.

VIII- Financement

Les plans de travail seront financés sur les ressources mobilisées par l'UNFPA au compte du volet SR/VBG/ humanitaire.